



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :

[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 11**

**Présents : 10**

**Absent excusé : 1**

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL  
du mardi 31 mars 2026**

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL du mardi 31 mars 2026

**Présents :** Pascal COURTOIS, Maryline MATHIEU-ZAKI, Jean-Claude CAPELLI, Andréa LAHO, Aline PANSARD, Yves CAMPION, Julie FISCHER, Christophe MATHIEU, Mathias BILLET, Océane PONCET

**Absent excusé :** Daniel MORICEAU (Procuration à Christophe MATHIEU)

**Secrétaire :** Jean-Claude CAPELLI

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente du 20/03/2026.

### 1. Délibérations :

#### a. Fixation du montant des indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les indemnités du maire et des adjoints sont fixées en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et que l'indemnité du Maire est fixée par défaut au niveau maximal.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a créé un poste d'adjoint (DEL2026-06), et que Madame MATHIEU ZAKI Maryline a été proclamée première adjointe au Maire (DEL2026-07).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que l'indemnité de fonction de la 1ère adjointe est égale à 10,89% de l'indice brut terminal de la fonction publique et que cette indemnité sera versée à compter du 20 mars 2026, date de l'entrée en fonction du Maire et de l'adjoint de la commune.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### b. Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Monsieur CAPELLI Jean-Claude, Madame PANSARD Aline, Monsieur MATHIEU Christophe, membres titulaires,

Madame MATHIEU-ZAKI Maryline, Monsieur CAMPION Yves, Madame LAHO Andréa, membres suppléants.

#### c. Formation des commissions municipales

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de former les commissions suivantes et les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désignent les membres suivants :

- **Commission des finances :**

MATHIEU-ZAKI Maryline, LAHO Andréa, PANSARD Aline, FISCHER Julie

- **Commission scolaire :**

FISCHER Julie, PONCET Océane

- **Commission action sociale et animation :**

MATHIEU-ZAKI Maryline, LAHO Andréa, MATHIEU Christophe, PONCET Océane

- **Commission travaux, aménagements et routes :**

CAPELLI Jean-Claude, CAMPION Yves, MATHIEU Christophe, BILLET Mathias

- **Commission patrimoine forestier, environnement et énergies renouvelables :**

MATHIEU-ZAKI Maryline, MORICEAU Daniel, CAPELLI Jean-Claude, MATHIEU Christophe

- **Commission communication et site informatique :**

PANSARD Aline, FISCHER Julie, PONCET Océane

- **Commission sécurité et pompiers :**

CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, MATHIEU Christophe, BILLET Mathias

- **Commission cimetière :**

CAPELLI Jean-Claude, LAHO Andréa, PANSARD Aline

VILLAGE DE



République Française  
Département de l'Ain

412 route de la Fauconnière  
01130 Belleydoux

Tel : 04.74.76.49.32

Mail : [mairie@belleydoux.fr](mailto:mairie@belleydoux.fr)

Site web :

[www.belleydoux.fr](http://www.belleydoux.fr)

**Nombre de conseillers : 11**

**Présents : 10**

**Absent excusé : 1**

**OBJET :**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL  
du mardi 31 mars 2026**

#### **d. Désignation des délégués au comité syndical du SIEA**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses 2 suppléants.

Après appel à candidature, sont élus délégués pour représenter la commune de Belleydoux au sein du Comité Syndical du SIEA :

- Délégué titulaire : Yves CAMPION
- Délégué suppléant n°1 : Daniel MORICEAU
- Délégué suppléant n°2 : Mathias BILLET

#### **2. Demande d'urbanisme**

- DP00103526H0003 déposée par madame QUINQUETON Laura

#### **3. Courriers et mails reçus**

##### **a) Délégation militaire du département de l'Ain : désignation d'un correspondant défense**

Les membres du conseil proposent Monsieur Yves CAMPION, correspondant défense.

Monsieur Yves CAMPION accepte d'être le correspondant défense.

##### **b) SDIS de l'Ain : désignation d'un Correspondant SDIS**

Les membres du conseil proposent Monsieur Christophe MATHIEU, correspondant SDIS.

Monsieur Christophe MATHIEU accepte d'être le correspondant SDIS.

##### **c) Visite de Madame la Sous-Préfète de Nantua**

Madame la Sous-Préfète de Nantua nous rendra visite en mairie le jeudi 9 avril.

Les projets en cours sur la commune seront abordés avec les conseillers municipaux pouvant se rendre disponibles pour cet échange.

##### **d) Vacance d'emploi**

À la suite d'une demande de mutation professionnelle du secrétaire général de mairie, une ouverture de poste a été créée sur le site emploi-territorial.fr.

##### **e) Amicale des sapeurs-pompiers : feu d'artifice du 13 juillet 2026**

L'amicale des sapeurs-pompiers a sollicité la mairie pour participer financièrement au feu d'artifice du 13 juillet 2026.

Les membres du conseil accordent une participation financière d'un montant de 1 000 € pour cet évènement.

#### **4. Divers**

##### **a) Etude de sol de la parcelle AB 214**

Lors du conseil du 15/12/2025, les membres du conseil ont décidé de vendre la parcelle AB 214 d'une surface de 613 m2 pour un montant total de 24 520 € à Madame REBOULET Lola et Monsieur JOURDAN Alex (DEL 2025-25) soit 40 €/m2. Le notaire a informé la mairie en date du 13 mars 2026 « qu'au 1er juillet 2026 le terrain vendu à Monsieur JOURDAN et Madame REBOULET, va passer en aléa moyen au niveau de l'aléa retrait gonflement des argiles. Or lors de la vente d'un terrain à bâtir, si celui-ci est dans une telle zone, il appartient au vendeur de faire diligenter une étude de sol géotechnique dite G1. »

Les membres du conseil prennent acte de cette nouvelle réglementation ; une étude de sol sera réalisée afin de pouvoir finaliser la vente de la parcelle.

##### **b) Intégration de la parcelle AB 213 dans le domaine communal**

Une délibération sera à prendre afin d'acter l'intégration dans le domaine public de la parcelle AB 213 pour un usage de chemin communal.

#### **5. Date du prochain Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal fixe la date de la prochaine réunion au jeudi 23 avril 2026 à 19h45.

Fin de la séance à 20h30

Le Maire

M. Pascal COURTOIS

Fait à Belleydoux, le 8 avril 2026

Le Maire, Pascal COURTOIS

